



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bruxelles 2006

MC.DOC/2/06
5 décembre 2006

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Deuxième jour de la quatorzième Réunion
MC(14) Journal No 2, point 8 de l'ordre du jour

DECLARATION SUR LE HAUT-KARABAKH

Nous sommes encouragés par le fait que les négociations menées en 2006, facilitées par les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et soutenues par le Président en exercice de l'OSCE, ont rapproché les parties d'un accord sur les principes de base pour le règlement du conflit du Haut-Karabakh.

Nous nous félicitons du soutien des dirigeants du G8 à ces efforts, qui a été exprimé lors du Sommet du G8 tenu à Saint-Pétersbourg en juillet.

Nous demandons instamment aux Présidents arménien et azerbaïdjanais de redoubler d'efforts au cours de l'année à venir pour finaliser ces principes de base dès que possible.

Nous appelons les parties, avec le concours de la communauté internationale, à étendre la coopération pour conduire une opération environnementale en vue d'éteindre les incendies dans les territoires touchés et de surmonter leurs conséquences néfastes. Ces mesures peuvent constituer des étapes significatives dans le rétablissement de la confiance entre les parties. L'OSCE est disponible pour apporter son concours.

Nous exprimons également notre soutien ininterrompu au Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE et à sa mission dans la région, en particulier pour leur assistance efficace dans le cadre de la Mission d'évaluation environnementale et pour leur observation continue du cessez-le-feu. Nous déplorons que les incidents le long des lignes de front continuent occasionnellement à provoquer des pertes en vies humaines et appelons les deux parties à adhérer strictement au cessez-le-feu.